



## **COMMUNIQUÉ DU 42<sup>E</sup> SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA SADC**

**17 AOÛT 2022**

1. Le 42<sup>e</sup> Sommet ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) s'est tenu les 17 août 2022 à Kinshasa, capitale de la République démocratique du Congo.
2. Le Sommet a vu la présence des chefs d'État et de gouvernement suivants et/ou de leurs représentants :

Royaume d'Eswatini :	Sa Majesté le Roi Mswati III
RD du Congo :	S.E. le Président Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo
Malawi :	S.E. le Président le Dr Lazarus McCarthy Chakwera
Mozambique :	S.E. le Président Filipe Jacinto Nyusi
Namibie :	S.E. le Président Dr. Hage G. Geingob
Seychelles :	S.E. le Président Wavel Ramkalawan
Afrique du Sud :	S.E. le Président Matamela Cyril Ramaphosa
République-Unie de Tanzanie :	S.E. la Présidente Samia Suluhu Hassan
Zambie :	S.E. le Président Hakainde Hichilema
Zimbabwe :	S.E. le Président le Dr Emmerson Dambudzo Mnangagwa
Botswana :	S.E. le Vice-Président Slumber Tsogwane

Royaume du Lesotho :	S.E. le Premier ministre le Dr. Moeketsi Majoro
Angola :	S.E. l'Ambassadeur Tête Antonio, Ministre des Relations extérieures
Union des Comores :	S.E. M. Dhohir Dhoulkamal, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale
Madagascar :	S.E. Richard James Randriamandrato, Ministre des Affaires étrangères.

3. Le Sommet a également vu la présence de S.E. Elias Mpedi Magosi, Secrétaire exécutif de la SADC. S.E. la Dr Vera Songwe, Secrétaire général de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique a prononcé une allocution préenregistrée à l'attention du Sommet.
4. Le Sommet a élu S.E. Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République démocratique du Congo, et S.E. João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de la République d'Angola, Président et Président entrant de la SADC respectivement.
5. Le Sommet a également élu S.E. le Dr. Hage G. Geingob, Président de la République de Namibie, Président de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité, et S.E. Hakainde Hichilema, Président de la République de Zambie, Président entrant de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité.
6. Le Sommet a reçu un rapport du Président sortant de l'Organe de coopération en matière de politique, défense et sécurité, S.E. Cyril Matamela Ramaphosa, Président de la République d'Afrique du Sud, et l'a félicité pour son leadership exceptionnel et les efforts qu'il déploie continuellement en vue de faire face aux menaces à la paix et à la sécurité au cours de l'année et ce, malgré les défis posés par le COVID-19.
7. Le Sommet a reçu un rapport d'étape du Facilitateur de la SADC pour le Royaume du Lesotho, S.E. Matamela Cyril Ramaphosa, sur la mise en œuvre des décisions prises par la SADC concernant le Royaume du Lesotho. Tout en notant les progrès accomplis, il a exhorté le Gouvernement à accélérer l'achèvement des réformes en cours et à poursuivre le processus de paix, de justice transitionnelle et de réconciliation dans le but de réaliser l'unité, l'apaisement et la cohésion au niveau national.
8. Le Sommet a félicité le Facilitateur de la SADC et son équipe de facilitation pour la qualité exceptionnelle du leadership et du rôle qu'ils ont joué en soutenant le Gouvernement et le peuple du Royaume du Lesotho dans le cadre du processus de dialogue national multipartite et de l'adoption des projets de réformes globales.

9. Le Sommet a approuvé la mise en place d'un Comité de supervision constitué du Comité des sages (PoE) de la SADC et du Groupe de référence chargé de la médiation (MRG) dans le but d'assurer la continuité et la supervision de la mise en œuvre des réformes au Royaume du Lesotho.
10. Le Sommet a reçu des informations récentes sur la situation sécuritaire dans la province du Cabo Delgado, dans le nord de la République du Mozambique, et a approuvé la prolongation du mandat de la Mission de la SADC au Mozambique (SAMIM) et des processus y afférents.
11. Le Sommet a félicité les pays contributeurs de personnel (PCC) à la Mission de la SADC au Mozambique (SAMIM) qui ont apporté leur soutien à la Mission et fait preuve de solidarité et de sacrifice à son égard, et a exprimé ses condoléances aux gouvernements et aux familles des neuf (9) membres de la SAMIM qui ont perdu la vie sur le théâtre des opérations.
12. Le Sommet a manifesté son inquiétude et sa solidarité au sujet des événements récents liés à la sécurité dans la partie Est de la République démocratique du Congo, et a mandaté le Président du Comité ministériel de l'Organe, avec le concours de la Troïka de l'Organe et des pays contributeurs de troupes à la Brigade d'intervention de la Force (FIB) de la MONUSCO, d'en faire part au Secrétaire général de l'ONU en septembre 2022, en marge de l'Assemblée générale de l'ONU, afin de rechercher des solutions permettant de soutenir les efforts entrepris pour améliorer la situation sécuritaire.
13. Le Sommet a accueilli favorablement un exposé présenté par le Gouvernement du Royaume d'Eswatini, concernant la situation de la sécurité au Royaume tout en condamnant la violence, et a mandaté le Président de l'Organe de convoquer un Sommet extraordinaire de la Troïka de l'Organe plus Eswatini à une date à déterminer, afin de trouver une solution pacifique et durable aux problèmes de sécurité auxquels le royaume est confronté.
14. Le Sommet a fait part de son inquiétude quant aux menaces persistantes à la sécurité maritime qui affectent les objectifs de développement de la Région, en particulier celles qui émergent dans la partie occidentale de l'océan Indien. À cet égard, le Sommet a exhorté les États membres à accélérer la mise en œuvre de la Stratégie intégrée maritime de la SADC et de son Plan d'action.
15. Le Sommet s'est félicité de la création du Centre régional de lutte contre le terrorisme de la SADC (SADC-RCTC) en République-Unie de Tanzanie (RUT), institution chargée de coordonner les activités de lutte contre le terrorisme dans la Région, et a exhorté les États membres à renforcer la coopération et le partage d'informations relatives au terrorisme, au radicalisme et à l'extrémisme violent.
16. Le Sommet s'est félicité du fait que les élections générales tenues en République de Zambie en août 2021 ont été couronnées de succès et que la passation de pouvoir s'est déroulée de manière paisible. Par ailleurs, il a noté que la République

d'Angola et le Royaume du Lesotho sont prêts à tenir leurs élections générales et législatives le 24 août 2022 et le 7 octobre 2022, respectivement, et a souhaité aux deux (2) États membres la tenue d'élections paisibles.

17. Le Sommet a également reçu un rapport d'avancement concernant la mise en œuvre du Mécanisme destiné à rendre hommage aux fondateurs de la SADC. Dans un souci de reconnaître leur héritage et leur contribution à la SADC, il a remis des médailles aux représentants des familles des neuf (9) fondateurs respectifs de la SADC, et a mandaté le Président de l'Organe de coordonner le processus menant à l'inauguration de la statue érigée à la mémoire de feu le Président Julius Kambarage Nyerere au siège de l'Union africaine (UA).
18. Le Sommet a salué la nomination de S.E. le Dr. Jakaya Mrisho Kikwete, ancien Président de la République Unie de Tanzanie et de S.E. Paramasivum Pillay B. Vyapoory, ancien Vice-président de la République de Maurice respectivement en tant que Président et Vice-président du Comité des sages. Ce dernier est une structure de la SADC ayant pour mission de faciliter la prévention, la gestion et la résolution des conflits significatifs inter et intra-étatiques, et est soutenue par le Groupe de Référence pour la Médiation.
19. Le Sommet a exprimé son mécontentement concernant le fait que le continent soit la cible de mesures unilatérales et punitives en vertu de la Loi sur la lutte contre les activités malveillantes de la Russie en Afrique, récemment adoptée par la Chambre des représentants des États-Unis et a réaffirmé sa position de principe de non-alignement à tout conflit extérieur au continent. À cet égard, le Sommet a mandaté le Président de la SADC de notifier au Président et au Congrès des États-Unis la forte opposition de la SADC à cette loi et a exigé que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de l'Union africain.
20. Le Sommet a reçu des rapports sur les questions suivantes : l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie et de la Feuille de route de la SADC en matière d'industrialisation ; la situation socio-économique de la Région, en particulier les performances économiques régionales ; la sécurité alimentaire et nutritionnelle régionale ; le genre et le développement ; la situation sanitaire dans la Région ; et la gestion des risques de catastrophes.
21. Le Sommet a pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre du thème du 41<sup>e</sup> Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de la SADC intitulé : **« Renforcer les capacités productives face à la pandémie de COVID-19 en vue de promouvoir la transformation économique et industrielle inclusive et durable »**. À cet égard, il a félicité le Président sortant de la SADC, S.E. Dr Lazarus McCarthy Chakwera, Président de la République du Malawi, pour avoir mené avec succès les chantiers clés lancés sous ce thème au cours de son mandat.

22. Le Sommet a approuvé le thème du 42<sup>e</sup> Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de la SADC, intitulé « **Promouvoir l'industrialisation par le biais de l'agro-industrie, de la valorisation des minéraux et des chaînes de valeur régionales pour une croissance économique, inclusive et résiliente** ». Le thème tient compte de l'environnement opérationnel actuel dans la Région et du besoin urgent de renforcer la réalisation de divers programmes en matière d'industrialisation et d'intégration des marchés de la SADC, tels que contenus dans le Plan stratégique indicatif de développement régional, RISDP (2020-2030).
23. Le Sommet a approuvé et signé l'Accord portant amendement du Traité de la SADC relatif à la transformation du Forum parlementaire de la SADC en un Parlement de la SADC et l'Accord portant amendement du Protocole sur le développement du tourisme dans la SADC.
24. Le Sommet a adopté le Protocole d'accord inter-gouvernemental entre les États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe sur la création d'un Centre des opérations humanitaires et d'urgence de la SADC et a confié sa signature aux ministres chargés de la gestion des risques de catastrophes.
25. Le Sommet a adopté et signé le Protocole contre la traite des personnes, afin de fournir un cadre de coopération entre les États membres dans la lutte contre la traite des personnes et les crimes transnationaux organisés et transfrontaliers connexes dans la Région.
26. Le Sommet a approuvé la nomination de Mme Angèle Makombo N'Tumba, citoyenne de la République démocratique du Congo, en tant que nouvelle Secrétaire exécutive adjointe de la SADC chargée de l'intégration régionale.
27. Le Sommet a félicité le Secrétaire exécutif adjoint sortant de la SADC chargé de l'intégration régionale, le Dr Thembinkosi Mhlongo, citoyen sud-africain, pour avoir servi le Secrétariat avec professionnalisme, diligence et un niveau élevé de compétence.
28. Le Sommet a félicité le Gouvernement et le peuple de la République Démocratique du Congo pour avoir organisé avec succès le 42<sup>e</sup> Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de la SADC.
29. Le Président de la SADC, S.E. Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République démocratique du Congo, a exprimé sa gratitude à tous les Chefs d'État et de gouvernement pour leur participation au 42<sup>e</sup> Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de la SADC.

30. Le Sommet a noté que le prochain Sommet se tiendra à Luanda (Angola) en un lieu et à une date à déterminer, après consultation avec le Président entrant de la SADC.

**Fait à Kinshasa le 17 août 2022.**